

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2014**

\*\*\*\*\*

ETAIENT PRESENTS : Mrs NEZONDET S., Maire ; DUFOUR T., Mme, DAUPHIN L., Adjoints ; Mrs AUGER M., BOURBONNAIS O., Mmes MARY J., PLEPELIC M., RONDEAU A., Mrs BILHOT G., VIAULT G., Mme BOUVIER S., Conseillers.

ABSENT EXCUSE : Mr OLLAR Ph., Conseiller.

ABSENTS : Mmes NOBLET Ch., Adjointe, HUSSON Ch., Mr DUVAUT F ;, Conseillers.

POUVOIR : Mr OLLAR Ph., Conseiller a donné pouvoir à Mr VIAULT G., Conseiller.

Mr BILHOT G. a été élu secrétaire.

---

**RYTHMES SCOLAIRES :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DAUPHIN, adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires.

A cet effet, il est donné lecture du budget prévisionnel pour l'organisation des nouvelles activités périscolaires, et il est précisé que pour équilibrer ce budget il sera prévu une participation de la part de parents. Le montant de cette participation est estimée à :

- 80 € pour les enfants de primaire
- 60 € pour les élèves de maternelle,

avec une réduction de 5 % à partir du 2<sup>ème</sup> enfant, et une majoration de 5 % pour les élèves non Vinneutiers.

Puis il est présenté les activités qui seront proposées aux enfants, selon les créneaux horaires suivants :

- 4 x 45 minutes pour les élèves de maternelle,
- 2 x 1h 30 pour les élèves de primaire.

Après cette diffusion d'informations, il est présenté les bulletins d'inscriptions aux NAP. Après lecture, il est demandé la reformulation plus claire de la phrase demandant l'inscription aux NAP pour toute la semaine et que c'est l'équipe encadrante qui organise les différents groupes.

Ensuite il est exposé le projet de règlement intérieur. Le conseil demande le rajout des notions suivantes :

- les parents doivent venir chercher les enfants à l'heure, sinon exclusion.
- l'inscription se fait à l'année, car les encadrants sont prévus dans ce sens.
- Possibilité de règlement en plusieurs fois.

Il est alors indiqué que pour l'organisation de ces nouvelles activités périscolaires, il devra être mis en place des conventions de mise à disposition avec la CCYN, pour que l'agent de la garderie puisse participer aux NAP, avec le T.C.V et le V.A.M pour que les professeurs de ces deux associations puissent dispenser leurs connaissances.

Il est également souhaité une réunion de travail à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre afin de faire un bilan sur la mise en route de ces nouvelles activités périscolaires.

Le conseil après avoir délibéré,

- **ADOpte** le règlement intérieur tel que présenté avec les modifications ci-dessus citées,

- **DECIDE** de fixer les tarifs suivants :

- 80 € pour les enfants de primaire,
- 60 € pour les enfants de maternelle ;
- 

- **DE PRATIQUER** une réduction de 10 % sur la globalité de la facture dès l'inscription du 2<sup>ème</sup> enfant,

- **DE PRATIQUER** une majoration des tarifs de 10 % pour les élèves non Vinneutiers.

- **DONNE** son accord de principe pour la signature de conventions avec les organismes énumérés ci-dessus,

- **AUTORISE** le Maire à faire les démarches préliminaires de formalisation de ces conventions pour que les NAP soient mises en place dès la rentrée de septembre 2014.

La séance est levée à vingt heures et quinze minutes.

Le Maire,  
S. NEZONDET